



## **Association 55 citoyens pour Limoges**

<http://55pourlimoges.unblog.fr>

[55citoyenspoulimoges@gmail.com](mailto:55citoyenspoulimoges@gmail.com)

Monsieur le Maire  
Hôtel de Ville  
9, place Léon Betoulle  
87000 LIMOGES

Limoges, le 24 mai 2019

### **Objet : De l'étude sur l'impact socio-économique de la réforme territoriale**

Monsieur le Maire,

Nous avons consulté avec grand intérêt le rapport de l'étude consacrée à l'impact socio-économique de la réforme territoriale, et constatons que l'étude réalisée par le cabinet Edater est pour le moins décevante.

Cette étude visait les objectifs suivants :

- *disposer d'une photographie du territoire avant la réforme*
- *apprécier et, si possible, mesurer les conséquences de la réforme*
- *proposer une méthode pour suivre et actualiser les indicateurs utilisés.*

#### **Objectif 1. Disposer d'une photographie du territoire avant la réforme.**

Si *photographie* il y a, elle est très floue.

Les critères de comparaison sont plutôt socio-démographiques que socio-économiques.

Le poids de Limoges dans son territoire n'est mesuré qu'en termes de population.

*« La population de la ville diminue, vieillit, s'appauvrit » (page 12).*

*« Ce sont majoritairement les jeunes diplômés de 25-34 qui quittent la ville » (page 18).*

Ce n'est pas nouveau, et pas anormal. Il faut savoir si cela s'aggrave et surtout regarder le solde migratoire d'actifs global, sur lequel rien n'est dit. Devient-il de plus en plus négatif ? A priori, oui, selon les résultats du dernier recensement de la population.

*« La part des CSP+ est stable depuis plusieurs années. A noter qu'elle est principalement constituée par des professions intermédiaires » (page 20)*

Bien qu'intéressant, le concept de CSP+ ne fait pas partie des nomenclatures officielles. Et en tout état

de cause, les professions intermédiaires (techniciens, fonctionnaires de catégorie B, etc.) n'en font pas partie.

### **Peu de repères précis sur l'emploi**

Signalons tout d'abord un problème de sémantique lorsqu'il est dit :

*« Par ailleurs, les activités productives demeurent insuffisantes au sein de la base économique locale » (page 12).*

Or par définition, les activités productives correspondent à la base économique.

En effet, la base économique regroupe les activités qui répondent à des besoins dépassant le cadre territorial. En pratique, il s'agit de l'industrie et des services marchands aux entreprises. Les auteurs veulent-ils parler des activités de fabrication ?

Raisonner sur le nombre d'établissements – qui plus est indépendamment de leur taille - n'est pas pertinent. Il eut été préférable de raisonner en termes d'emplois et de procéder à une comparaison, au moins par grands secteurs, avec la situation d'autres villes comparables.

L'étude ne propose rien sur le nombre d'emplois (un peu plus de 80 000 à Limoges) et sur son évolution. Au delà de la part de l'emploi présentiel, quelles sont les activités productives, quelle est leur diversité, leur exposition à la concurrence ?

L'indicateur « *taux de création d'entreprises* » est très fruste. De quoi parle-t-on : des créations de cafés restaurants (activités présenteille) ou de la sphère productive ?

La comparaison avec d'autres ex-capitales régionales est intéressante, à l'exclusion de Montpellier, du fait de sa taille et de son statut de métropole.

Cependant, ce qui importe n'est pas tant de comparer des taux d'emploi, mais bien plutôt de s'intéresser aux variations de l'emploi et par voie de conséquence du chômage.

D'après nos calculs, qui reposent sur les données diffusées par l'Insee, Limoges a perdu près de 3 900 emplois entre 2010 et 2015, dont 2 100 relèvent de la sphère productive (industrie, services aux entreprises) et 1 800 de la sphère présenteille (commerces, services aux particuliers etc..).

### **Une batterie de 30 indicateurs, c'est beaucoup.**

Il aurait mieux valu retenir une dizaine d'indicateurs prioritaires et, en complément, des indicateurs secondaires.

Il est possible :

- de réduire le nombre d'indicateurs sur l'emploi public dont certains sont mécaniquement corrélés entre eux et donc redondants
- de compléter la liste des indicateurs d'emploi (variations de l'emploi par grands secteurs, secteur productif vs secteur présentiel)
- d'affiner l'indicateur de création d'entreprises (par secteur, taux de survie...)
- de supprimer de la liste prioritaire les bases CFE, TH, TFB qui constituent davantage des instruments pour l'action publique que des indicateurs d'objectifs
- de compléter la liste des indicateurs de revenus des ménages (par exemple : composition du revenu selon la part des revenus d'activité, des prestations sociales etc... taux de pauvreté)

Concernant le logement, il existe des données sur la vacance qui montrent que Limoges n'est pas mal placée par rapport à d'autres villes de taille comparable.

**Objectif 2. Apprécier et, si possible, mesurer les conséquences de la réforme.**

Mesurer « *si possible* » : on nous annonce donc que l'objectif principal ne sera peut-être pas atteint. Le profane ne peut que s'exclamer : tout ça pour ça ! D'autant que

*« pour mesurer l'effet net de la réforme, il faudrait engager un travail de recherche approfondi (..) protocoles extrêmement lourds et coûteux, non-envisageables dans le cadre de cette étude ».*

Pourtant nous pouvons lire ensuite une « *appréciation objective des conséquences* » (page 30). Le chapitre pose « *un regard objectif* » même si nous « *manquons encore de recul et que l'ensemble des effets de la réforme ne sont pas encore connus* ». Le tout enveloppé dans une « *démarche pragmatique* » annoncée dès l'introduction.

*Conséquences institutionnelles (p.32) :*

En Nouvelle Aquitaine,

*« la fusion s'est opérée sur la base de partis-pris et d'engagements forts visant (selon les termes de son exécutif) à garantir l'équilibre et la continuité des services dans les territoires ».*

Retenons : « *selon les termes de son exécutif* ». On imagine mal comment il pourrait en être autrement. A-t-on jamais vu des responsables politiques annoncer qu'ils ne se soucieraient pas de garantir l'équilibre des territoires ?

Certes,

*« les équipes ont été maintenues localement autour d'une direction générale adjointe ».*

Mais l'attractivité de Limoges pour les cadres A de la fonction publique d'État ne va-t-elle pas souffrir du changement de statut des administrations régionales ? Les postes restés vacants dans une campagne de mobilité ne seront-ils pas, à moyen terme, tout simplement supprimés ?

La Commission du contentieux du stationnement payant n'est qu'une maigre « *compensation* ». Il n'y a qu'une trentaine d'emplois créés, une majorité de postes correspondant à des transferts consécutifs aux restructurations d'administrations locales.

Le processus de réorganisation

*« s'inscrit dans un vaste mouvement de rationalisation légitimé par la recherche d'efficience de l'action publique ».*

Il serait donc bon d'observer rigoureusement l'effet de la « *rationalisation* » en termes d'efficience.

La centralisation du pouvoir de décision à Bordeaux a d'ores et déjà des conséquences réelles sur les institutions régionales telles que les chambres consulaires, les syndicats, les associations ou les fédérations sportives.

*Le « réseau d'acteurs s'est élargi et les relations se sont naturellement distendues – perte de fluidité et de proximité au profit d'une formalisation renforcée. ».*

*Pour des « structures aux ressources limitées, le maintien d'antennes locales en relais de Bordeaux est plus difficile. C'est, par exemple, le cas des 57 comités régionaux sportifs qui, à terme, pourraient supprimer leurs antennes limousines représentant une centaine d'emplois. » . Par ailleurs, les déplacements vers Bordeaux « peuvent avoir des incidences importantes, notamment pour les structures les plus fragiles, telles que les associations. ».*

*« L'enclavement du Limousin est une problématique constante depuis des années. »  
Et « tandis que les déplacements se multiplient vers la capitale régionale, ainsi que vers toutes la Nouvelle Aquitaine, cette faiblesse devient un obstacle majeur. ».*

La question de « l'enclavement » revient systématiquement dans le discours de certains acteurs locaux. Mais cet argument n'est jamais étayé de données précises. Peut-on évaluer avec rigueur le nombre d'emplois perdus ou non créés uniquement à cause de cet enclavement ? Les lignes aériennes vers Paris et Lyon – par ailleurs en totale contradiction avec les exigences environnementales - ont-elles permis d'amorcer une progression de la création d'emplois ?

Et si l'enclavement est un obstacle majeur, pourquoi toujours concentrer les lieux de décision et les infrastructures qui vont avec dans les grandes métropoles ?

Les « réorganisations » en cours chez des opérateurs comme La Poste, la SNCF, Pôle Emploi... « ne semblent pas prioritairement liées à la réforme territoriale » (p. 36).

Pas « prioritairement ». Le transfert du centre opérationnel SNCF de Limoges vers Bordeaux n'est donc lié que secondairement à réorganisation régionale.

Au final,

*ce « changement d'échelle, selon la façon dont on l'interprète, peut avoir des impacts négatifs (...) ou, au contraire, il peut représenter une opportunité pour saisir de nouvelles dynamiques. » (page 43)*

Même si « les entreprises de Bordeaux semblent favorisées » par les marchés publics, nos entreprises « à nouveau challengées » auront la chance de devoir augmenter leur « niveau d'exigence et de professionnalisme ».

La « perte de statut de capitale régionale peut être considérée comme l'élément déclencheur d'une nouvelle façon de pensée et d'agir. Nécessaire depuis des années, elle se révèle et s'impose désormais comme une évidence ».

Avant, nous étions un « territoire plongé dans une certaine atonie ». Désormais, il faut élaborer une « stratégie construite à partir des atouts, des faiblesses, des opportunités et des menaces propres au territoire ».

A croire que les entrepreneurs locaux et les collectivités n'y ont jamais pensé !

Le bilan des conférences citoyennes organisées par Limoges Métropole (mai-juin 2018), de même que les témoignages entendus lors de la soirée « Now by Limoges Métropole » (28 juin 2018) ne disaient pas autre chose.

Pour sa part, le Conseil de développement de Limoges Métropole, dans son rapport du 13 avril 2018, indique qu'il convient de

*« proposer un projet de territoire neuf, appuyé sur des valeurs, sur des capacités et des atouts réels » et reconnus, mais tenant compte également, de manière parfaitement lucide, de ses faiblesses, de ses difficultés. »*

**Objectif 3. Proposer une méthode pour suivre et actualiser les indicateurs utilisés.**

Il s'agirait de prolonger l'étude par la mise en place d'un observatoire.

Une première question se pose : faut-il vraiment « prolonger » une étude aussi superficielle?

De quel type d'observatoire parle-t-on ? Comment serait-il financé ?

Pour « *se doter d'un outil de pilotage et d'orientation de l'action publique* », ne conviendrait-il pas de travailler en partenariat avec le Conseil de développement de Limoges Métropole, le CESER, l'Université, etc. avant d'engager des dépenses publiques supplémentaires pour financer une nouvelle structure ?

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, en la vigilance des simples citoyens.

**Association 55 citoyens pour Limoges**

La présidente, Geneviève LEBLANC